



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89563

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le Premier ministre sur la reconnaissance des accidents de la vie courante en grande cause nationale pour l'année 2011. Les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé se sont accordés afin qu'à l'automne 2010 le label de grande cause nationale 2011 soit attribué à la lutte contre les accidents domestiques, ce qui répondrait aux sollicitations des 44 associations et fédérations des secteurs concernés, qui ont fondé un collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante. Ces accidents représentent un réel fléau au regard des 11 millions d'accidents qui engendrent près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés annuellement. Aussi, déclaré la lutte contre les accidents de la vie courante grande cause nationale, permettrait à ce collectif la mise en place d'une campagne nationale de prévention et d'information et sensibiliserait l'opinion publique sur les drames liés à des gestes quotidiens voire banals. En conséquent et eu égard à l'intérêt tout particulier de ce thème, il lui demande de lui indiquer le calendrier au terme duquel le thème de grande cause nationale 2011 sera connu.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89563

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10462

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963